

Conditions générales de vente

Clause générale

Toute commande implique l'acceptation par le client de nos conditions générales de vente, sauf dérogation écrite de notre part. Ces conditions l'emportent sur les documents et la correspondance du client.

Commande

Toutes les prestations doivent être accompagnées d'un bon de commande, ou d'un devis établi par notre société. Dans les deux cas, ils doivent être datés et signés. La signature par le client du bon de commande ou du devis emporte adhésion par celui-ci du contenu de la prestation, ainsi que du délai nécessaire à l'exécution de celle-ci, tel que mentionné dans le bon de commande ou le devis. Le délai d'exécution prend effet à compter de la réception du bon de commande ou du devis, accompagné du règlement, sauf dérogation écrite de notre part.

Prix

Nos prix sont ceux de notre tarification en vigueur le jour de la commande. Ceux-ci s'entendent en euros hors taxes. Après acceptation d'un devis, le client ne pourra demander la révision de la facture.

Réserve de propriété

Nous conservons l'entière propriété du contenu de nos outils accompagnant nos services. Toute reproduction ou diffusion est interdite, sauf accord écrit de MADEA, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Modalités de paiement

Le règlement s'effectue à la commande de la prestation, sauf dérogation écrite de notre part. Aucune prorogation de l'échéance n'est acceptée sans accord préalable. Tout report sollicité à temps et accepté par nous rend obligatoire l'acceptation d'une traite correspondant au principal augmenté de 3,80 euros (en remboursement partiel de nos frais de timbre, de confection d'effet, de commissions bancaires), et des intérêts de retard calculés au taux de 1,5% par mois, conformément à la législation en vigueur. En cas d'inobservation par le client des délais de règlement, MADEA se réserve le droit de suspendre les commandes en cours et d'exiger le paiement comptant des factures en cours nonobstant toute autre condition habituelle de règlement.

Réclamation

Toute réclamation doit parvenir à notre société dans un délai de sept jours nets après date d'acceptation de la commande (le cachet de la poste et/ou l'avis d'émission du fax faisant foi), par lettre recommandée. Passé ce délai, les prestations sont considérées comme définitivement acceptées.

Contestation

En cas de contestation la seule juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de Bayonne.

SARL MADEA